



# LANDEANIUM



LANDEAN  
*Un passé plein d'avenir*

N° 147  
OCTOBRE  
2021

# SOMMAIRE

MOT DU MAIRE.....	3
VIE MUNICIPALE.....	4 à 13
VIE ASSOCIATIVE.....	14 à 23
INFOS PRATIQUES.....	24 à 25
ENVIRONNEMENT.....	26 à 30
HUMEUR VAGABONDE.....	31
CONCOURS PHOTOS.....	32 à 33
VOS SUGGESTIONS.....	34
PHOTO D'AUTREFOIS.....	35
INFORMATIONS UTILES.....	36

## LANDEANUM QUIZZ

### C'est à Landéan, mais où ?



Nous vous laissons quelques mois pour chercher. Rendez-vous au prochain numéro pour la réponse. Bonne recherche à vous.

### Réponse de la photo de couverture du n°146

- La route forestière de la Ville Gontier

## SITE INTERNET

En raison des modifications éventuelles des directives gouvernementales, n'hésitez pas à consulter les informations régulièrement mises à jour sur le site de la commune.

[www.landean.fr](http://www.landean.fr)

## ÉTAT CIVIL 2021

### MARIAGES



----- 21 AOÛT 2021 -----

**TERSOL Patrick**  
et  
**GALODÉ Blandine**

1490 Chemin de la Grangette  
BÉRAT (Haute-Garonne)

----- 21 AOÛT 2021 -----

**LEBLANC Damien**  
et  
**GAUDICHE Ophélie**

4 rue des Peupliers  
LANDEAN

### NAISSANCES



COURSIN Louis	3 La Vente	30 mars 2021
DEVOUASSOUX SAÏDI Nejma	2 La verderie	14 juin 2021
FRONDRILLON Clément	3 Les Harlays	20 juin 2021
WISS Saiyan	1 La Bidois	21 juin 2021
COUPEAU Jeannélia	5 La Couairie	28 août 2021
GAUTIER Lucas	6 La Bouteveillais	08 septembre 2021
PHILIPOT Youna	33 rue Victor Hugo	16 septembre 2021

### DÉCÈS

LEBRETON Thérèse née LUCAS	Tremblay	12 mars 2021
CHALOPIN Louis	3 L'Aubourgère	05 avril 2021
LE GAL Marie née GUILLAUME	32 rue de la Pinterie-Fougères	19 mai 2021
SIMON Lucien	1 rue Thomas la Touche	24 mai 2021
VALLÉE Monique née LEVACHER	15 Avenue de la Forêt	03 juin 2021
TEISSEYRE Christiane née PUECH	2 La Poterie	15 juin 2021
LEBRETON Martine née LUCAS	16 La Grande Rouelle	12 juillet 2021
ROIZIL Jean	15 rue Victor Hugo	13 juillet 2021
GLAUD Jacky	8 La Haute Cervellière	23 juillet 2021
BRAULT Marie-Thérèse née FOUREL	6 rue du Vert Buisson	23 août 2021
GUÉRIN Annick née DENOUL	5 place Raoul II	16 septembre 2021



## LANDEANUM - N° 147 OCTOBRE 2021

Responsable de la publication : Franck ESNAULT • Responsable de la rédaction et des photos : Christine GARDAN  
Comité de rédaction : Dominique BOSSERAY, Monique BRUNET, Aurélien GRANGE, Adrien SIMON, Nathalie RABALLAND  
Impression : Artisa Imprim Fougères

# Mot du Maire

Landéanaises, Landéanais,

*Septembre, c'est la rentrée pour chacun d'entre nous.*

*J'espère que vous avez pu passer un bon été avec des mesures sanitaires, certes un peu contraignantes mais quand même assouplies, sans doute dues à la vaccination.*

*En effet, dès le mois de mars dernier, la commune étant dotée, d'un docteur, d'une pharmacie et d'un cabinet d'infirmiers, la commission action sociale a pris l'initiative de prendre contact avec l'ARS pour programmer une campagne de vaccination.*

*Nous nous sommes donc engagés dans le processus, qui consistait dans un premier temps à recenser les personnes de plus de 75 ans désirant être vaccinées.*

*Il est vrai qu'il s'est passé un certain temps entre les inscriptions et le moment où nous avons pu obtenir les vaccins. Néanmoins, environ 400 personnes ont pu être vaccinées dans notre commune.*

*Je voudrais remercier les personnes qui se sont engagées dans cette opération, le Docteur BOIDOT, le cabinet d'infirmiers, la pharmacie BOUNSEUM ainsi que toute l'équipe de bénévoles qui s'est investie dans la prise de rendez-vous et la délivrance des pass sanitaires entre autre pour notre médecin.*

*Même si tout n'a pas été parfait, j'espère que l'opération aura rendu service aux Landéanais.*

*Dans un autre cadre, les deux projets sont en cours pour la rénovation de la salle Jules FERRY ainsi que la construction d'une MAM. Les appels d'offres sont lancés pour des débuts de travaux en décembre 2021.*

*De leur côté, les associations reprennent leurs activités respectives dans le respect du cadre sanitaire en vigueur.*

*L'école a aussi fait sa rentrée et se maintient avec 75 élèves sur tous les niveaux scolaires.*

*Je vous souhaite, à toutes et à tous une bonne rentrée.*

Franck ESNAULT



## DIVERS TRAVAUX

### Travaux du mur du cimetière

Depuis quelques semaines, René NIVEAUX auto-entrepreneur en maçonnerie monte un mur de maintien entre la famille DANDIN et le cimetière, de 75m de long et environ de 1m80 au plus haut.

Lors du dernier mandat, le devis du projet s'élevait à 47000€. Aujourd'hui, le coût du mur fini sera de 15000€.



### Copieurs à la mairie

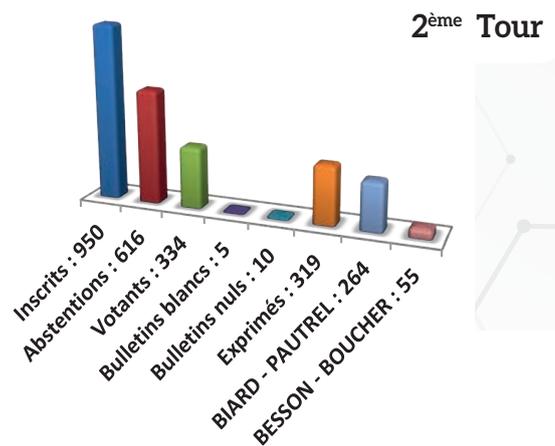
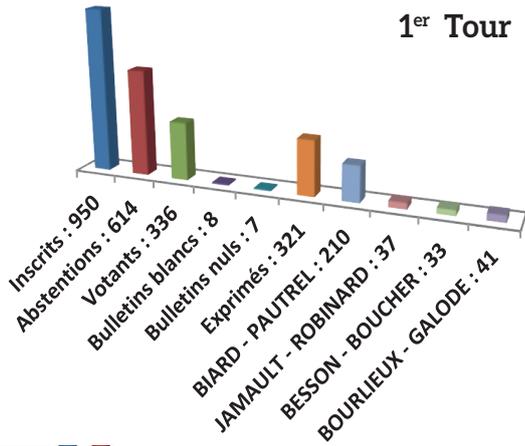
Le 15 septembre 2021 est arrivé à la mairie un nouveau copieur pour remplacer l'ancien âgé de plus de 10 ans. Le copieur réservé aux associations dans le hall de la mairie ainsi que celui du bureau de la secrétaire de mairie ont été aussi changés. L'ensemble des copieurs a coûté 5 859 €.



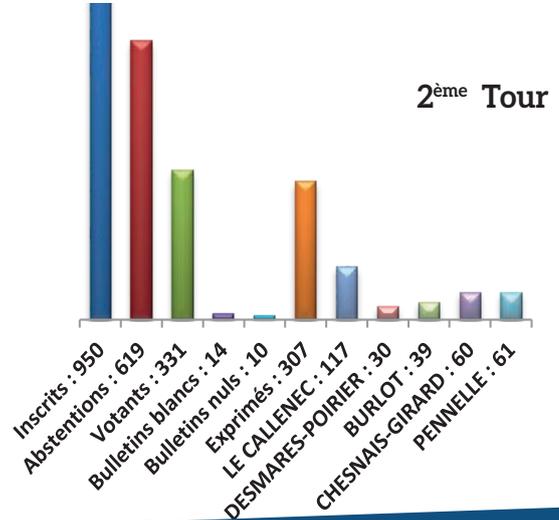
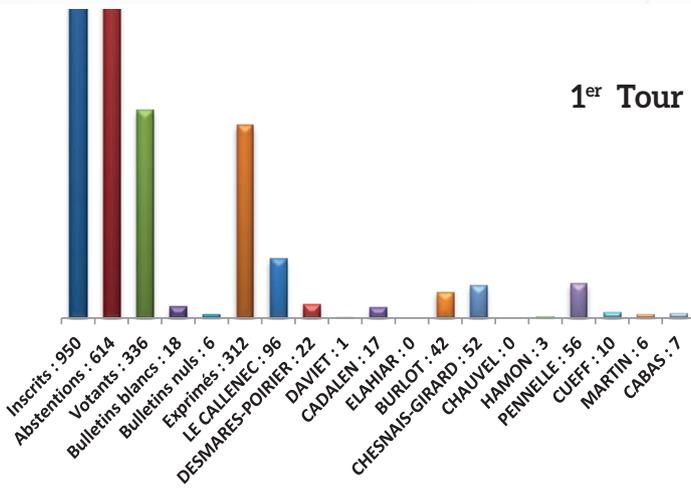


## ÉLECTIONS

### Départementales - 20 Juin 2021



### Régionales - 27 Juin 2021



Un défibrillateur vient d'être acquis pour la commune de Landéan.

Une formation d'utilisation sera organisée dans les jours à venir.



## SÉANCE DE CONSEIL DU 14 AVRIL 2021

**Présents :** ESNault Franck, GARDAN Christine, MARIE Patrice, ROSSIGNOL Géraldine, HARDY Yvon, GOSELIN Hélène, JEULAND Stéphane, LOUVIOT Marie-Thérèse, PAUTONNIER Stéphane, SIMON Adrien, BRUNET Monique, GRANGÉ Aurélien, RABALLAND Nathalie, BOSSERAY Dominique.

**Absente :** VERDON Florence

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

### Résumé des principales demandes de subventions 2021

Nom de l'association	année 2021
Sporting-Club - Landéan	1 300 €
Comité des Fêtes - Landéan	300 €
Entente Parigné - Landéan	1 500 €
Les 3 P événements - Landéan	150 €
TC2L Laignelet-Landéan	1 000 €
Association Devoir de mémoire Bro Felger Fougères	500 €
SNSM (station des Frégates)	25 €
Office cantonal d'animation sportive La Chapelle-Janson	3 283.20 €
ADMR - Fleurigné	1 216 €
Prévention routière Saint-Grégoire	25,00 €
CLIC Haute Bretagne - Maen Roch	899,84 €
Familles rurales - Chartres de Bretagne	4 943,83 €
FGDON 35 - Rennes	525,00 €
Amicale fédérée des donateurs de sang des canton de Fougères	50,00 €
France Adot 35 - Rennes	50,00 €
La Croix d'Or - Rennes	25,00 €
Association Française contre la sclérose en plaques - Blagnac	25,00 €
Chambres des Métiers, Maisons Familiales Rurales, lycées techniques pour les enfants de Landéan fréquentant ces établissements.	30 €/élève
Ecoles, collèges, lycées, MFR pour les élèves de Landéan, scolarisés dans une autre commune	15 €/élève
Ecoles élémentaires sollicitant pour les élèves de Landéan fréquentant une classe d'intégration scolaire	40 €/élève
APE de Landéan	6 € / élève
OGEC de Landéan	12 304 €

### Délibération pour destruction de nids d'hyménoptères

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- que la commune, pour l'année 2021, prenne à sa charge la destruction d'hyménoptères (sauf les frelons asiatiques dont la prise en charge est assurée par Fougères Agglomération) dont le nid est situé sur ou dans les maisons d'habitation de LANDEAN,
- de confier cette destruction à la SARL Hygiène Conseil Environnement, au « LeTronchet » TREMBLAY 35460 VAL-COUESNON, dont le forfait par intervention pour les guêpes, les frelons européens et les abeilles s'élève à :
  - 65 € H.T. + TVA jusqu'à 8 mètres,
  - 80 € H.T. + TVA jusqu'à 15 mètres,
  - et 110 € H.T. + TVA au-delà de 15 mètres.

# Vie Municipale

Proposition du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord pour l'inscription au BP 2021 de la Commune

PROPOSITIONS DÉPENSES DE VOIRIE ANNÉE 2021		MONTANT
Section de fonctionnement	Frais de travaux	30867,90 €
	Frais de gestion	50884,23 €
	<b>Total :</b>	<b>81752,13 €</b>
Section d'investissement	<b>Travaux à effectuer :</b>	
	Avenue de la Forêt et Avenue Victor Hugo - Radars pédagogiques	4380,00 €
	Place de l'église - Stationnement PMR	1662,00 €
	Rue Thomas la Touche - Aménagement croisement	2211,60 €
	Rue du Maine - Création d'un chemin piétonnier	3522,00 €
	Le Moulin de l'Artoire - PATA	7410,00 €
	Le Haut Champ - PATA	6420,00 €
	Débusage ruisseau - Place de Longue Noë	14592,00 €
	<b>Travaux 2020, mandatés sur 2021 :</b>	
	La Cherbonnelais	2543,78 €
<b>Total des travaux :</b>		
Reliquat d'investissement 2020	-6541,03 €	
Récupération TVA de l'exercice 2019	-3859,24 €	
Amortissements	-680,06 €	
<b>Total à reporter :</b>	<b>31661,05 €</b>	

## DÉLIBÉRATION FINALE CESSION DE PLUSIEURS PORTIONS D'UN CHEMIN COMMUNAL AU LIEU-DIT « LA BIGAUDIÈRE »

Lieu-dit	Section	N° plan	Superficie
La Bigaudière	F	A	349 m <sup>2</sup>
La Bigaudière	F	B	60 m <sup>2</sup>
La Bigaudière	F	C	1123 m <sup>2</sup>

- la Commune de Landéan cède, en section B, au prix de 0,60 €/m<sup>2</sup>

- la parcelle n° A, de 349 m<sup>2</sup>, au profit de GUESDON Placide et DUGUEPEROUX Graziella, domiciliés 1 La Bigaudière à LANDEAN,
- la parcelle n° C, de 1123 m<sup>2</sup>, au profit de FOUGERES Maria, domiciliée Le Petit Monthorin à LA BAZOUGE DU DESERT (35420).

La Commune de Landéan restera propriétaire de la parcelle n° B, de 60 m<sup>2</sup> et sera rétrocédée à COUPE Jean-Louis et JEHAN Laetitia, domiciliés 7 La Bigaudière à LANDEAN, au prix de 0,60 €/m<sup>2</sup> ainsi que les frais d'acte notarié et de Géomètre-Expert pour tous les acquéreurs de parcelle.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE - PROGRAMME 2021

Projets 2021 (dépenses)	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Fourniture de 2 radars pédagogiques solaires Avenue de la Forêt et Avenue Victor Hugo	3 650,00 €	4380,00 €
Aménagement stationnement PMR - Rue de l'église	1385,00 €	1662,00 €
Aménagement croisement (création d'un giratoire franchissable) - Rue Thomas la Touche	1843,00 €	2211,60 €
Création d'un chemin piétonnier en continuité de l'existant - Rue du Maine	2935,00 €	3522,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>8292,00 €</b>	<b>11775,60 €</b>

# Vie Municipale

## DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU TITRE DE LA DSIL (ACCESSIBILITÉ) ET DE LA DETR (RÉNOVATION THERMIQUE) POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNALE JULES FERRY, SITUÉE AU 6 RUE DU HALLAY À LANDÉAN

La Commune souhaite engager un projet global de rénovation de la salle communale Jules Ferry.

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>				
Maîtrise d'œuvre	ADG	11 992,00 €		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>				
Diagnostics amiante et plomb		1 500,00 €		
Coordination SPS		1 400,00 €		
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>14 892,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>				
VRD		5000,00 €	5000,00 €	
Gros oeuvre		26400,00 €	3300,00 €	23 100,00 €
Couverture		15 000,00 €		
Menuiserie extérieure		31 000,00 €		31 000,00 €
Menuiserie intérieure		1 700,00 €	200,00 €	
Cloisons sèches		26 200,00 €	1 000,00 €	25 200,00 €
Carrelage		7 400,00 €	2 000,00 €	
Électricité		8 700,00 €	700,00 €	8 000,00 €
Chauffage VMC		13 500,00 €		13 500,00 €
Plomberie		1 600,00 €	1 600,00 €	
Peinture		13 400,00 €	600,00 €	
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>149900,00 €</b>	<b>14400,00 €</b>	<b>100 800,00 €</b>
<b>Coût éligible</b>		<b>127192,00 €</b>		
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>164792,00 €</b>	<b>14400,00 €</b>	<b>100 800,00 €</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR	Coût éligible : 127192 €	Sollicité (40% du coût éligible)	50876,80 €	30,87 % (du coût total prévisionnel H.T.)
DSIL exceptionnelle	Coût éligible : 127192 €	Sollicité (40% du coût éligible)	50876,80 €	30,87 % (du coût total prévisionnel H.T.)
FNADT				0,00%
Autres aides État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		Sollicité	montant inconnu	-0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>			<b>101753,60 €</b>	
<b>Taux de financement public</b>				
Part de la collectivité	Fonds propres		63038,40 €	38,25% (du coût total prévisionnel H.T.)
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>			<b>63038,40 €</b>	
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>164792,00 €</b>	

# Vie Municipale

## DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL POUR LA CRÉATION D'UNE MAM (MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES), RUE LE TANNEUR DES VILLETES

La Commune souhaite engager un projet de construction d'une MAM, rue Le Tanneur des Villetes à Landéan et déposer une demande d'aide financière en 2021 au titre de la DETR pour la construction destinée à l'enfance et au titre de la DSIL dite classique.

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité catégorie 2/B	dont montant rénovation énergétique 2/C
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A pratiser le cas échéant	
Architecte	TRICOT Architecture	29 550,40 €		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A pratiser le cas échéant	
Etude relevé topographique	GEOMAT	1 100,00 €		
Mission contrôle technique	SOCOTEC	3 750,00 €		
Mission de coordination de sécurité	ECIE	1 676,00 €		
Mission ingénierie thermique	ICOFLUIDES	1 025,00 €		
Mission études géotechniques	ECR ENVIRONNEMENT OUEST	2 380,00 €		
Acquisition extincteurs et alarme anti		2000,00 €		
Acquisition terrain et frais d'acte notarié		6890,00 €		
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>48 371,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>			A détailler le cas échéant	
Terrassements/VRD		29 100,00 €		
Gros œuvre/ravalement		84 300,00 €		
Charpente		10 600,00 €		
Couverture/bardage		30 900,00 €		
Menuiseries extérieures/fermetures		27 700,00 €		
Menuiseries intérieures		22 900,00 €		
Plâtrerie/isolation/ plafonds suspendus		43 800,00 €		
Électricité/téléphone		15 000,00 €		
Plomberie/sanitaire/ventilation/chauffage thermodynamique		42 300,00 €		
Carrelage/faïence		4 500,00 €		
Peinture/papiers peints		7 700,00 €		

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	montant accessibilité (2/B)	montant rénovation énergétique (2/C)
Revêtement de sol souple		5 700,00 €		
Revêtement de sol souple extérieur		6 800,00 €		
Espaces verts/clôtures		4 500,00 €		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>335 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>384 171,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DSIL dite classique	Appels à projets DSIL	sollicité	153668,56 €	40,00%
DETR	Bâtiment	sollicité	153668,56 €	40,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>			<b>307337,12 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres		76834,28 €	
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>			<b>76834,28 €</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>384171,40 €</b>	

**Cession d'une remorque** de marque Tréglo avec rehausses acquise en 2016 pour la somme de 800 €.

## Délibération avis du Conseil Municipal sur le programme de l'habitat

Ce programme est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

## Vote des taux d'imposition année 2021

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette date, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

ANNÉE 2021	
TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS BÂTIES	35.01 %
TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	41.93 %

Cette disparition du produit fiscal est compensée depuis cette année pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur leur territoire.

Pour le Département 35, le taux appliqué est celui de 2020 soit 19,90 % (TFPB) et pour la commune le taux voté en 2020 était égal à 15,11 % (TFPB), soit un « taux de référence » de 35,01 %.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Communes et budgets annexes)

### Compte administratif principal de la commune

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur N		199455,62	41775,40		41775,40	199455,62
Opérations exercice N (affectation résultat N-1 compte 1068)	671555,23	797625,86	201051,34	252235,52	872606,57	1049861,38
<b>Totaux</b>	671555,23	997081,48	242826,74	252235,52	914381,97	1249317
Résultat de clôture		325526,25		9408,78		334935,03
Reste à réaliser N			180181,68	93904,74	180181,68	93904,74
<b>Totaux cumulés</b>	671555,23	997081,48	423008,42	346140,26	1094563,65	1343221,74
<b>Résultats définitifs</b>		325526,25	76868,16			248658,09

### Compte administratif annexe - BEAULIEU

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N	13705,78		51256,34		64962,32	
Opérations exercice N (affectation du résultat N-1 au compte 1068)						
<b>Totaux</b>	13705,78		51256,34		64962,32	
Résultat de clôture	13705,78		51256,34		64962,12	
Reste à réaliser N						
<b>Totaux cumulés</b>	13705,78		51256,34		64962,12	
<b>Résultats définitifs</b>	13705,78		51256,34		64962,12	

### Compte administratif annexe - RESIDENCE LES MOLANS

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		2746,29	43538,48		43538,48	2746,29
Opérations exercice N, (affectation du résultat N-1 au compte 1068)	62444,10	62444,10	71366,57	61984,02	133810,67	124428,12
<b>Totaux</b>	62444,10	65190,39	114905,05	61984,02	177349,15	127174,41
Résultat de clôture		2746,29	52921,03		50174,74	

# Vie Municipale

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
<b>Totaux cumulés</b>	62444,10	65190,39	114905,05	61984,02	177349,15	127174,41
<b>Résultats définitifs</b>		2746,29	52921,03		50174,74	

## Compte administratif annexe - RÉSIDENCE L'ORÉE DU BOIS

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N	5708,63		68352,58		74061,21	
Opérations de l'exercice N, affectation résultat N-1 au compte 1068)	165303,11	165303,11	170773,96	155976,01	336077,07	321279,12
<b>Totaux</b>	171011,74	165303,11	239126,54	155976,01	410138,28	321279,12
Résultat de clôture	5708,63		83150,53		88859,16	
Reste à réaliser N						
<b>Totaux cumulés</b>	171011,74	165303,11	239126,54	155976,01	410138,28	321279,12
<b>Résultats définitifs</b>	5708,63		83150,53		88859,16	

## Affectation des résultats du compte administratif 2020 de la Commune au budget primitif 2021

Excédent de fonctionnement	325526,25 €
Excédent d'investissement	9408,78 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

## Budget primitif de la Commune de Landéan les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Excédent de fonctionnement	Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	123542,94 €
Déficit d'investissement	Compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	9408,78 €
Recettes d'investissement	Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	201983,31 €

## Budget primitif 2021 du lotissement de Beaulieu

Déficit de fonctionnement	13705,78 €
Déficit d'investissement	51256,34 €

### Le Maire propose de reprendre :

Le déficit de fonctionnement du compte administratif 2020 de Beaulieu pour 13705,78 €, en dépenses de fonctionnement, à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté », et le déficit d'investissement reporté pour 51256,34 €, en dépenses d'investissement, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté » au budget primitif 2021.

## Budget primitif 2021 du lotissement de Beaulieu les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Dépenses de fonctionnement	Compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)	13705,78 €
Dépenses d'investissement	Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	51256,34 €

## Budget primitif 2021 du lotissement Résidence l'Orée du Bois

Déficit de fonctionnement	5708,63 €
Déficit d'investissement	83150,53 €

### Le Maire propose de reprendre :

Le déficit de fonctionnement du compte administratif 2020 de l'Orée du Bois pour 5708,63 €, en dépenses de fonctionnement, à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté » et le déficit d'investissement du compte administratif 2020 de l'Orée du Bois pour la somme de 83150,53 €, en dépenses d'investissement, à l'article 001 « dépenses d'investissement reporté » au budget primitif 2021.

## Inscription au budget primitif 2021 du lotissement L'ORÉE DU BOIS les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Dépenses de fonctionnement	Compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)	5708,63 €
Dépenses d'investissement	Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	83150,53 €



## Affectation des résultats du compte administratif 2020 DES MOLANS au budget primitif 2021

Excédent de fonctionnement	2746,29 €
Déficit d'investissement	52291,03 €

	Imputation	Montant
Excédent de fonctionnement	Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	2746,29 €
Déficit d'investissement	Compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	52291,03 €

## Vote du budget primitif 2021 de la Commune

Section de fonctionnement	Dépenses	924192 €
	Recettes	924192 €
Section d'investissement	Dépenses	1266219 €
	Recettes	1266219 €

## Vote du budget primitif 2021 du lotissement BEAULIEU

Section de fonctionnement	Dépenses	64967,12 €
	Recettes	64967,12 €
Section d'investissement	Dépenses	102517,68 €
	Recettes	102517,68 €

## Vote du budget primitif 2021 du lotissement RÉSIDENCE LES MOLANS

Section de fonctionnement	Dépenses	77360,35 €
	Recettes	77360,35 €
Section d'investissement	Dépenses	136935,09 €
	Recettes	136935,09 €

## Vote du budget primitif 2021 du lotissement RÉSIDENCE L'ORÉE DES BOIS

Section de fonctionnement	Dépenses	187706,97 €
	Recettes	187706,97 €
Section d'investissement	Dépenses	271767,19 €
	Recettes	271767,19 €

## Vote du budget primitif 2021 du lotissement rue LE TANNEUR DES VILLETES

Section de fonctionnement	Dépenses	125800 €
	Recettes	125800 €
Section d'investissement	Dépenses	129400 €
	Recettes	129400 €



## C.C.A.S

**Présents :** ESNAULT Franck, GARDAN Christine, ROSSIGNOL Géraldine, LOUVIOT Marie-Thérèse, GOSELIN Hélène, BOSSERAY Dominique, VALLEE Michel, DELAUNAY Danielle, BOSSARD Suzanne, COURTOUX Georges, HARDY Christelle.

**Absentes excusées :**

- RABALLAND Nathalie (procuration remise à BOSSERAY Dominique),
- RIPOCHE Mariannick (procuration remise à DELAUNAY Danielle).

**Produits irrécouvrables – demande d’admission en non-valeur**

Suite à la demande émanant de la Trésorerie de Fougères Collectivités, le Président du C.C.A.S. propose d’admettre en non-valeur la somme de 12459,06 €, correspondant au total des créances irrécouvrables de MARSOLIER Mickaël, qui était locataire depuis 2017, au 6 rue du Hallay à LANDEAN, logement du C.C.A.S.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N /déficit N-1	Recettes N /excédent N-1	Dépenses N /déficit N-1	Recettes N /excédent N-1	Dépenses N /déficit N-1	Recettes N /excédent N-1
Résultat N-1 reporté /l'année N				95401,85		95401,85
Opérations l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	44190,99	91938,28	66293,07	65022,47	110484,06	156960,75
<b>Totaux</b>	44190,99	91938,28	66293,07	160424,32	110484,06	252362,60
Résultat de clôture		<b>47747,29</b>		<b>94131,25</b>		<b>141878,54</b>
Restes à réaliser N						
<b>Totaux cumulés</b>	44190,99	91938,28	66293,07	160424,32	110484,06	252362,60
Résultats définitifs		<b>47747,29</b>		<b>94131,25</b>		<b>141878,54</b>

**Affectation des résultats du compte administratif du CCAS 2020 au budget primitif 2021**

Excédent de fonctionnement	47747,29 €
Excédent d'investissement	94131,25 €

**Suite au vote le compte administratif est affecté aux résultats :**

- Reprendre une partie de l’excédent de fonctionnement 2020 pour la somme de 38774,29 € (recettes de fonctionnement), au budget primitif 2021 du CCAS et d’affecter cette somme de 8973 € (recettes d’investissement) au budget primitif 2021, à l’article 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé».
- Reprendre l’excédent d’investissement du compte administratif 2020 pour la somme de 94131,25 €, en recettes d’investissement au budget primitif 2021 du CCAS à l’article 001 « solde d’exécution de la section d’investissement reporté ».

	Imputation	Montant
Recettes d'investissement	Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	8973 €
Recettes de fonctionnement	Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	38774,29 €
Recettes d'investissement	Compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	94131,25 €

Section de fonctionnement	Dépenses	130194 €
	Recettes	130194 €
Section d'investissement	Dépenses	253820 €
	Recettes	253820 €

**Questions diverses :**

■ M. le Président du C.C.A.S. informe que les logements du C.C.A.S. peuvent bénéficier de l’isolation à 1€ et la société DENOUAL Plaquiste de La Pommelais à Landéan, a été sollicitée pour réaliser les travaux.

■ Il rappelle qu’une délibération a été prise le 28 novembre 2020 afin que le C.C.A.S. de Landéan rembourse à la Commune le coût du remplacement des huisseries des petites salles, situées sur la parcelle n° 526 en section AB, au 6 rue du Hallay.

Une répartition du coût sera, également, faite en 2022, entre la Commune et le C.C.A.S. pour la peinture extérieure, l’isolation des combles, la réfection du toit de l’immeuble, situé sur la parcelle n° 526 en section AB, ainsi que pour l’accès des personnes à mobilité réduite. Une délibération sera prise en 2022 avec une répartition précise des coûts.

■ M. le Président du C.C.A.S. fait savoir qu'il reste 2 emprunts en cours au niveau du budget du C.C.A.S. :

Nature de l'emprunt	Montant nominal	Date début de l'emprunt	Taux initial	Date de la dernière échéance	Capital restant dû 01/01/2021
Achat de la Maison Forestière de la Croix de Pierre	42685€	2001	3,70 %	01/08/2031	17865,09€
Réhabilitation d'un logement au n°1 rue Thomas la Touche	120000€	2010	2,84 %	15/12/2030	66043,03€

Il est chargé de faire le point avec les banques afin de savoir s'il est intéressant de renégocier les taux de ces emprunts ou de rembourser les emprunts par anticipation.

■ Rénovation des logements de la Pichardais :

Il n'apparaît pas bénéfique pour les locataires que les fenêtres soient remplacées à la vue de l'augmentation du prix de l'électricité.

■ Logements du C.C.A.S. :

- Voir à une augmentation légère des loyers au vue des travaux réalisés ou à réaliser.
- Voir à quel moment les conventions conclues entre l'Etat et le C.C.A.S arrivent à échéance pour la répercussion de l'augmentation du loyer.

■ Point sur la campagne de vaccination contre la Covid 19 :

- Recensement des personnes de plus de 75 ans, non vaccinées, et des personnes de plus de 55 ans afin de leur proposer une vaccination contre la Covid 19.

■ Le Président du C.C.A.S. informe qu'au précédent mandat, la commune prenait en charge :

- une partie du coût du repas des personnes âgées, organisé le 1<sup>er</sup> samedi d'octobre
- le coût des colis distribués aux personnes âgées ne pouvant assister à ce repas.

Il propose que le C.C.A.S. prenne, désormais, en charge cette dépense.

Une délibération sera prise chaque année fixant les modalités de participation.

■ Le Président informe que le voyage scolaire, organisé par l'APEL de Landéan, prévu à Saint Lunaire, du 10 au 12 mai 2021, pour les CM1 et de CM2 de l'école a été annulé compte-tenu de la crise sanitaire.

Il précise que ce voyage sera remplacé par un stage d'immersion linguistique (anglais) en mai ou juin 2021 à l'école dont le coût s'élève à 1800 €. 24 élèves participeront à ce stage, les parents participeront à hauteur de 25 € pour leur enfant.

Il fait part, qu'au cours du précédent mandat, la Commune de Landéan apportait une aide financière pour les voyages scolaires organisés par cette association.

Il informe que le CCAS peut apporter des aides sociales facultatives et propose, compte-tenu du contexte une aide financière à l'APEL de Landéan pour l'organisation de ce stage.



**L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LANDEAN** a fait sa rentrée le jeudi 2 septembre avec le sourire masqué. Les retrouvailles avec les enfants sont toujours émotives et nous avons de la chance, en ce début d'année, de pouvoir voir leur visage en entier sur la cour de récréation.

L'équipe pédagogique a connu peu de changement :

- Classe des PS/MS : Pauline Garnier (lundi, jeudi, vendredi), Angélique Willaume (mardi) – ASEM : Céline et Martine – AESH : Virginie
- Classe de GS/CP : Noluenn Piard-Cabaret - AESH : Claire
- Classe de CE1/CE2 : Hélène Girard
- Classe de CM1/CM2 : Cécile Couanon - AESH : Virginie

Thérèse et Brigitte sont toujours au rendez-vous pour cette rentrée.

Cette année, nous avons un projet « Cirque ». Un cirque viendra à l'école pendant une semaine pour que les élèves en apprennent les arts et préparent une représentation pour les parents. Je remercie la municipalité qui répond favorablement aux demandes afin que le projet puisse se mettre en place.

Je remercie les parents d'élèves qui sont venus passer du temps à l'école pendant les vacances pour repeindre la palissade et désherber afin que l'école soit accueillante pour la rentrée. Des travaux ont eu lieu dans la salle de motricité où le sol a été changé.

Je souhaite à tous les élèves et à toutes les adultes de l'école une belle année scolaire.

*Pauline GARNIER, Chef d'établissement*



Je reste disponible pour tous renseignements au  
02.99.97.30.94 (le mardi de préférence)  
ou par mail : [eco35.notre-dame.landean@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco35.notre-dame.landean@enseignement-catholique.bzh).

*Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.*

Nouveau blog de l'école :

<https://ecolenotredamelandean.toutemonecole.fr/>

## RELAIS INTERCOMMUNAL

### PARENTS ASSISTANT(ES) MATERNELS ENFANTS



Le spectacle est à destination des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés par leur famille (parents, grands-parents, oncles et tantes, ...), leur assistant maternel ou leur garde à domicile.

Pour fêter la fin de l'année scolaire, le RIPAME a organisé un spectacle en partenariat avec la compagnie Blablabla et Tralala, le jeudi 25 juin à Fleurigné. 27 enfants ont pu participer à cet événement accompagnés par leur parent ou assistant maternel.

C'est avec joie que nous vous organisons un nouveau spectacle le vendredi 17 décembre à Landéan ! C'est la compagnie Coppélius qui vous présentera « Les lutins et le cordonnier ».

Pour plus de renseignement,  
vous pouvez contacter le RIPAME  
au 06 48 70 30 49.

## LES TY MICHOU'S

Les ateliers d'éveil ont pu reprendre en septembre, tout en continuant à appliquer le protocole sanitaire contre la covid-19. Le pass sanitaire n'est pas requis pour y participer.

### Attention, l'heure a changé : l'animation est de 9h30 à 11h15.

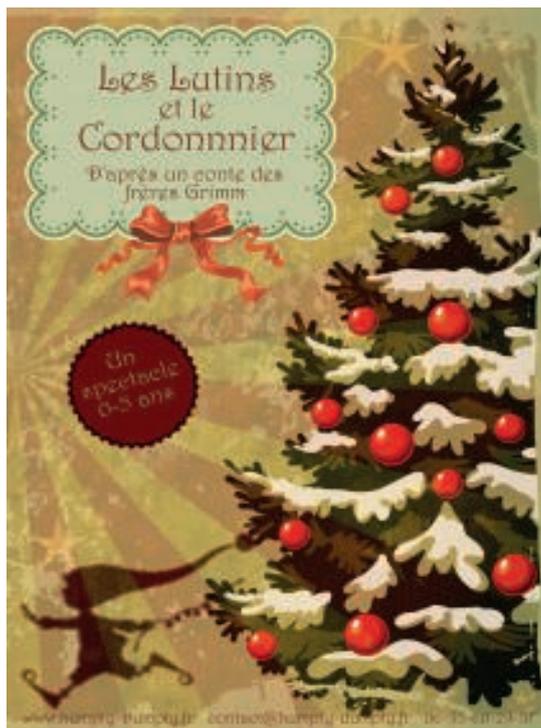
Pour rappel, les « Ty Michou's » est un lieu d'éveil et de socialisation pour les enfants de moins de 3 ans. C'est également un lieu d'écoute et de partage pour les familles, assistants maternels, familles d'accueil, ... Ce service est ouvert à tous les enfants de moins de 3 ans accompagnés d'une personne référente (assistant maternel, parent, grand-parent, ...) résidant sur l'une des 7 communes du RIPAME, gratuit et sans inscription au préalable.

#### Les prochaines animations à venir sont :

- jeudi 21 octobre
- jeudi 18 novembre
- jeudi 2 décembre
- jeudi 16 décembre



Pour suivre l'actualité du RIPAME en direct, abonnez vous à sa page Facebook



### Pour plus de renseignement, contactez

Carole Ascoët, responsable du RIPAME de 7 lieux 02 23 51 13 71 / 06 48 70 30 49 ripamede7lieux@gmail.com



**LE CLUB DE LOISIRS** a repris les activités les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> jeudis du mois, en respectant les mesures sanitaires et contrôle du pass sanitaire. Les paletistes se retrouvent tous les mardis après-midi tandis que les boulistes jouent sur le terrain des sports tous les mercredis après-midi lorsque les conditions météorologiques le permettent. Quelques uns se réunissent les lundis matin pour les échecs et le billard.

Les personnes désirant se joindre à l'un de ces groupes seront les bienvenues.

Une sortie pour assister au spectacle des BODINS est prévue le dimanche 12 décembre 2021.

L'Assemblée Générale est prévue le jeudi 2 décembre avec renouvellement des cartes et inscription des nouveaux adhérents.

Renseignements auprès de Jean DELAUNAY au 06 75 78 04 94



## ACCROBRANCHE



La saison se termine pour l'Accrobrancherie ! Merci à tous pour les retours positifs que vous nous donnez du parc et pour vos encouragements ! Nous sommes ravis de voir l'engouement que suscite notre projet.

Nous sommes désormais ouverts tous les jours des vacances de la Toussaint de 14h à 18h. Le parc fermera ses portes le 7 novembre 2021. Nous nous retrouverons aux vacances de Pâques 2022 !

Nous travaillerons sur les améliorations à apporter cet hiver et nous réfléchissons déjà aux nouveautés pour l'année prochaine (nous débordons d'idées).

*A très vite sur nos parcours !*

*Florian, William et Marine*

## C'CRÉATIONS

Les cours ont repris cette année le mercredi 8 septembre par une soirée « tricot » animée par Huguette. Prochain cours le 20 octobre.

Suite au forum des associations, 3 nouvelles tricoteuses sont venues rejoindre le groupe existant.

Les cours de « cartonnage » ont débuté le mercredi 22 septembre avec en prévision la fin de nos travaux en cours. Prochain cours le 13 octobre. L'animation est assurée par Brigitte et ou Annie.

Nos différents cours ont lieu salle Jules Ferry le mercredi soir de 20h à 22h toutes les 3 semaines environ dans le respect des règles sanitaires. Le pass sanitaire ou un test pcr sont obligatoires.

Le planning est affiché dans la salle.

Le coût des activités à l'année est de 30€ pour le cartonnage (seul ou avec tricot), 15€ pour le tricot seul. Cette cotisation englobe les petites fournitures pour le cartonnage et les assurances obligatoires.



Pour tous renseignements prendre contact avec **GÉRAUD Brigitte (présidente)** au 02-99-97-22-34.

Nous souhaitons à toutes nos adhérentes une belle année 2021/2022 pleine de créativité, de partage des connaissances et de bonne humeur.

## COMITÉ DES FÊTES

2019 et 2020 ont été deux années de sommeil pour le Comité des Fêtes, à cause de la pandémie. 2021 est celle du réveil, enfin, en fin d'année.

En novembre le samedi 20 verra la remise en état des décorations de Noël, qui seront posées le samedi 27 dans le bourg par l'équipe de bénévoles.

Pour 2022, croisons les doigts pour que les activités annuelles « normales » du Comité des Fêtes puissent avoir lieu :

- **Assemblée générale et galette des rois : le 8 janvier**
- **Vide grenier : le 1<sup>er</sup> mai**
- **Ballade gourmande : le 10 septembre**

Nous comptons, bien sûr, sur votre soutien et votre participation à toutes ces manifestations.



Samedi 26 juin 2021 a été une journée bien remplie pour les quelques membres du comité des Fêtes présents pour la réorganisation plus rationnelle du local technique et de stockage près de la mairie avec :

- Nettoyage, triage
- Pose de racks (étagères industrielles)
- Ainsi que le rangement de produits et de matériel.

Une autre séance sera nécessaire pour achever le travail et optimiser au maximum la surface. Merci à tous les bénévoles qui ont donné la main.



# Vie associative



La saison de tennis 2021/2022 a particulièrement bien commencé avec l'inscription de plusieurs nouvelles recrues. La COVID qui a perturbé les deux dernières années, nous a fait craindre des saisons à venir difficiles mais cela a provoqué un effet contraire et ceci est très motivant pour le club.

Concernant les championnats à venir, nous avons engagé à nouveau trois équipes seniors : deux équipes hommes et une équipe femmes.

Les jeunes hommes partis faire leurs études reviennent en force cette année comme Nicolas, Thonin et Thomas, tandis que Lou et Victoire viendront compléter l'équipe féminine.

**Les cours ont lieu le jeudi de 17 h à 22 h à la salle des sports de Landéan.**

**Il y a toujours la possibilité de prendre une licence.**

**Pour tout renseignement contacter**

**Annie COLAS au 06 87 02 90 79**



## RUNNING 2021

Quelques courses ont repris en septembre (enfin) avec des participants sur différentes courses :

- Le trail de Guerlédan avec la participation de Stéphane et Magali LAHOGUE (1 ère M1).
- Le trail Urbain de Fougères sur différentes distances pour David BARBEDETTE, Stéphane et Magali LAHOGUE, Mickaël LATOUCHE, Laurent MESSIER, Gilles PERRIER, René ORY (1er M7)

Bravo à tous pour vos performances.

Pensez à réserver votre samedi après-midi 11 décembre pour les traditionnelles « Foulées du Roc » de Louvigné du Désert, dernière course de l'année d'envergure de la région. Comme lors d'une année précédente, nous envisageons de clôturer cette journée (et l'année) par une soirée au restaurant.

Les personnes intéressées doivent en informer, dès que possible, le bureau avec le nombre d'adultes et d'enfants.



**Pour ceux qui ne sont pas inscrits et qui le souhaitent, vous pouvez contacter :**

Stéphane LAHOGUE	0626403717	tina35-0581@orange.fr	Président
David BEAUDRON	0698063143	dacobeau@hotmail.fr	Trésorier
Marielle FOUBERT	0678723662	marielle.foubert@orange.fr	Secrétaire



## Nous venons de repartir pour une nouvelle saison de foot.

La saison dernière a été annoncée blanche par la Fédération Française de Football au niveau des résultats sportifs.

Les plus jeunes ont pu s'entraîner quasi toute la saison le mercredi et le samedi. Les seniors ont pu maintenir 1 à 2 entraînements par semaine sur les derniers mois de la saison.

Notre soirée anniversaire a de nouveau été reportée.

Pour cette nouvelle saison, il nous est demandé de contrôler le pass sanitaire des joueurs seniors et à compter du 1<sup>er</sup> octobre celui des plus jeunes.

Nous espérons que cette règle s'assouplira au cours de la saison et que cette saison se déroulera entièrement.

Pour cette saison, nous avons inscrits au sein du Groupement des Jeunes Roc et Forêt,

2 équipes U7 • 4 équipes U9 • 3 équipes U11 • 2 équipes U13  
1 équipe U15 • 1 équipe U17 • 1 équipe U18

Chez les Seniors, l'équipe A évolue en D2 et l'équipe B en D3

*Si vous souhaitez intégrer le club, n'hésitez pas à contacter les dirigeants.*

Nous préparons actuellement les livrets des supporters, vous pourrez vous les procurer à la mairie ou auprès des dirigeants du club.

Suite au report du 30<sup>ème</sup> anniversaire en 2020 et 2021, la nouvelle date retenue pour le fêter est le samedi 30 avril 2022 avec le groupe Génération à la Salle de Parigné.

N'hésitez pas à réserver cette date dans vos agendas.

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :**

☛ [ent.parignelandean@gmail.com](mailto:ent.parignelandean@gmail.com)

Bon début de saison à tous

*Le bureau*

Suite à l'assemblée générale du mois de juin dernier, le bureau reste inchangé.

*Présidente :*  
MALLE Sabrina

*Vice-président :*  
NOBLET Valentin

*Trésorier :*  
COUDRAY Louis

*Trésorier-adjoint :*  
LEMOINE Fabrice

*Secrétaire :*  
BOYER Régis

*Secrétaire-adjoint :*  
LEMOINE Gabriel

Les U18 ont reçu de nouveaux équipements offerts par SIAO Informatique de Louvigné du Désert représenté par Alexandre OURY.



## TENNIS DE TABLE DE LANDEAN



L'association qui propose l'activité tennis de table (ping pong) de détente est heureuse de repartir suite aux évènements du Covid ; Un nouveau rebond pour la petite balle...

**Nous accueillons toutes les personnes de 7 à 77 ans voulant se distraire sportivement.**

**Les horaires sont fixés le mardi et le vendredi de 19 à 21h.**

Vous pouvez contacter le président Stéphane JEULAND au 06 07 63 40 67 ou par mail à : [landean.tt@gmail.com](mailto:landean.tt@gmail.com)

## S.C.L. - SECTION GYMNASTIQUE

Les séances de gymnastique et yoga du rire ont repris à la Salle Mélusine de Landéan.

Les horaires des cours :

**Gym**  
Lundi de 20h à 21h avec Mauricette  
Mercredi de 18h à 19h avec Christelle

### LES BIENFAITS DU RIRE

- Véritable ANTIDOULEUR
- Libère les TENSIONS
- Bon pour le sommeil
- Permet de DÉSTRESSER
- Améliore la DIGESTION
- Réduit la TENSION ARTÉRIELLE
- Donne de l'ÉNERGIE
- Augmente la confiance en soi
- Rend HEUREUX
- Renforce le système immunitaire

### Yoga du rire

Mardi (1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mardi du mois) de 20h à 21h avec Karen  
Des séances virtuelles pourront être proposées.

Les inscriptions sont toujours possibles. Le prix de la cotisation est fixé à 70 €.

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter aux heures des repas :**

Alain JOURDAN au 06.83.06.49.31 • Christelle HARDY au 02.99.97.31.67

## LES POTES EN SCÈNES



Après une année sans activité et surtout sans représentation, nous espérons reprendre bientôt nos activités si les conditions sanitaires le permettent.

Tout d'abord, nous pensons programmer une assemblée générale, la date n'est pas encore fixée mais nous ne manquerons pas de vous aviser par voie de presse.

Si des personnes sont intéressées par le théâtre (adultes ou enfants) vous êtes fortement invités à vous faire connaître auprès de Mickaël ROIZIL ou Anne PAUTONNIER, vous serez les bienvenus.

Si tout va bien, nous pourrons assurer des représentations fin d'année 2022.

## MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE DE LANDÉAN

Horaires d'ouverture au public :  
Mercredi : 10h 12h / 16h 18h  
Samedi : 10h 12h

La médiathèque reste ouverte pendant les petites vacances scolaires, sauf à Noël.

- ➔ Fermeture samedi 18 décembre 2021 après la permanence.
- ➔ Réouverture mercredi 5 janvier 2022 à 10h.

### Modalités de prêts :

Inscription gratuite pour tous. Prêts illimités pour un mois.  
Possibilité de réservation de livres de la Médiathèque Départementale pour les demandes spécifiques.

### Pass sanitaire :

Depuis le 9 août 2021, l'accès à la médiathèque nécessite la présentation d'un certificat sanitaire, pour les majeurs. Et depuis le 30 septembre 2021, il est également obligatoire pour les enfants à partir de 12 ans. Vous pouvez néanmoins venir rendre vos documents.

### Soirée littéraire :

Le mardi 12 octobre 2021 a eu lieu la soirée littéraire autour du dernier roman de Guy MARCON : « Le destin d'Amédée ». « Je remercie chaleureusement les bénévoles de l'équipe, comme toujours, mais c'est toujours vrai ! ».



### Médiathèque

1 bis rue Thomas Latouche  
35133 Landéan  
02 99 97 35 77  
bibliolandeau@fougeres-agglo.bzh

## LES 3 P ÉVÉNEMENTS

Après cette année pas comme les autres, les 3P ÉVÉNEMENTS retrouveront leurs convives pour le réveillon de la Saint-Sylvestre avec le pass sanitaire obligatoire.



Aussi, en collaboration avec le VCL de Louvigné du désert, nous organiserons la course cycliste challenge "Joseph CHALOPIN" qui aura lieu le dimanche 20 février 2022.

Comme chaque année 2 courses seront programmées :

- 1<sup>ère</sup> course à 13h avec PC 1&2 et PC 3&4.
- 2<sup>ème</sup> course à 15h
- 3<sup>ème</sup> catégorie junior et PC



## TROC AUX PLANTES



Le samedi 10 avril 2021, Sylvie POULLET et Christine GARDAN ont organisé le premier troc aux plantes et aux boîtes à graines de la commune.

Passionnées de jardinage « source de bien-être », elles ont eu envie de mutualiser leurs plantes en troc et d'en obtenir d'autres en remplacement. C'est aussi une source de biodiversité.

Ce premier troc a été ouvert à tous. Plantes, boutures, graines, fleurs, arbustes et même revues spécialisées étaient disponibles pour un échange, sans argent.

Il était possible d'amener ses propres plantes sans en reprendre ou en choisir d'autres.

La deuxième édition du troc aux plantes aura lieu le samedi 9 avril 2022 de 10h à 16h. Venez nombreux sur le petit parking de la salle des Fêtes de Landéan.

# Vie associative

Association	Responsable	Mail	Téléphone
ALSH	ALLAIN Maëlle	al.laignelet@famillesrurales.org	
Anciens Combattants	BARON Maurice		02.99.97.37.36
APEL	COUANON Frédérique	apel.landean@gmail.com	06.07.02.96.04
Association Chasse	PELE Jean-Luc		02.99.97.23.31
C. Créations	GERAUD Brigitte	cbgeraud@orange.fr	
Club des Loisirs	DELAUNAY Jean	jddelaunay@orange.fr	02.99.97.21.32
Comité de Jumelage	BOIVENT Amand	jumelage.landean@gmail.com	02.99.97.28.79
Comité des Fêtes Trésorier	GARDAN Jean-Noël	comitedesfetes.landean@gmail.com	06 87 63 69 75
Co-Présidente Tennis TC2L	COLAS Annie	loic.colas2@wanadoo.fr	06 87 02 90 79
Ecole Notre-Dame	GARNIER Pauline	eco35.notre-dame.landean@enseignement-catholique.bzh	02 99 97 30 94
Entente Parigné/Landéan	MALLE Sabrina	ent.parignelandean@gmail.com	02.99.98.89.13
Les 3 P Évènements	BOIVENT André	muriel.lebosse@orange.fr	
Les Amis de la Nature	GERMERIE Olivier		06.08.27.47.09
Les Potes en Scène	ROIZIL Mickaël	mbroizil@orange.fr	02.99.97.33.98
Les Randonneurs des Celliers	GUENÉE Danielle		02.99.97.20.74
Médiathèque	LE HEGARAT Sophie	bibliolandean@fougeres-agglo.bzh	02 99 97 20 14
OCAS	FOUILLEUL Annie	annie.fouilleul@orange.fr	02.99.97.23.76
OGEC	ROYER Magali	magaliroyer35@gmail.com	02 99 97 25 41
RIPAME	ASCOUËT Carole	ripamede7lieux@gmail.com	06.48.70.30.49
Land'running	LAHOGUE Stéphane	tina35-0581@orange.fr	06 26 40 37 17
Tennis de Table	JEULAND Stéphane	s.jeuland@geomat.fr	06 07 63 40 64
Section Gymnastique	BARBEDETTE Karen	carry3550@yahoo.fr	
Sporting Club/Section VTT	JOURDAN Alain	alain.jourdan35@wanadoo.fr	06 83 06 49 31

## SEMAINIER POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE DE SPORT

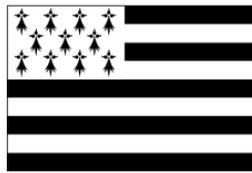
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h						CHAMPIONNAT TENNIS ou MANIFESTATION COMMUNALE	CHAMPIONNAT TENNIS ou MANIFESTATION COMMUNALE
10h							
11h							
12h							
13h							
14h	ÉCOLE	ÉCOLE	entraînement	ÉCOLE	ÉCOLE		
15h			FOOT pluie				
16h		Entraînement TENNIS	OCAS	Cours TENNIS	Entraînement TENNIS		
17h							
18h	Entraînement TENNIS		entraînement	Cours TENNIS	PING PONG		
19h							
20h		PING PONG	FOOT pluie	PING PONG			
21h							
22h							
23h						VOIR LES PLANNINGS	

**Veillez respecter les horaires pour une bonne coordination entre tous. Bon sport !**

**Les manifestations extérieures sont prioritaires sur les activités sportives quotidiennes.**

*Pendant la période hivernale et lorsqu'il pleut, le foot pourra aussi occuper la salle le vendredi (voir avec le tennis et le ping pong)*

## COMITÉ DE JUMELAGE LANDEAN-BALROTHERY



Notre assemblée générale aura lieu le 4 février 2022 à 20h30 à la salle des Lutins.

- Bilan 2020-2022
- Adhésion 2022
- Élection du tiers sortant.

**Saint-Patrick  
20 mars 2022**

En cette journée, comme les années précédentes, les membres du comité de jumelage vous invitent à venir nombreux découvrir ou redécouvrir le « marché irlandais » dès 10h, salle Mélusine.

Les incertitudes des conditions sanitaires ne nous autorisent pas à programmer dès maintenant notre « repas irlandais ».

L'après-midi, le prix d'entrée au « Fest-Deiz » sera de 5 €.

Après ces années 2020 et 2021 qui, à cause du COVID, ne nous ont pas permis de vous proposer cette journée de fête si chère à nos amis de Balrothery, nous ne doutons pas que les Landéanais auront à cœur de participer à ce moment de convivialité. Nous vous en remercions à l'avance.

Moyennant une cotisation de 5€, vous pouvez adhérer au comité de jumelage. Les adhésions peuvent être enregistrées dès maintenant et tout au long de cette journée de la Saint-Patrick.

## SOIRÉES CINÉMA :

En partenariat avec le Club, le réseau des comités de jumelage du pays de Fougères, propose au prix de 6 €, des films en lien avec les différents pays dont voici la prochaine date :

**15 novembre 2021  
avec le comité de jumelage  
de Saint-Germain en Coglès.**



## DANSES BRETONNES :

Les séances « Danses bretonnes » ont repris le 01/10/2021.

En raison des travaux programmés à la salle Jules Ferry, nous nous retrouverons à la salle Mélusine :



- 26 novembre 2021
- 17 décembre 2021
- 28 janvier 2022
- 25 février 2022
- 25 mars 2022



## LES NOUVEAUX HABITANTS 2021

Comme l'année passée, les nouveaux habitants ont été accueillis dans la salle du conseil à la mairie. Nous leur avons souhaités la bienvenue lors d'une cérémonie plus conviviale, favorisant ainsi les échanges. Au cours de cette soirée, élus et habitants ont pu se présenter tour à tour. Les uns expliquant leurs différentes missions au sein du conseil municipal, les autres, les motivations qui les ont guidés jusqu'à Landéan. Ces nouveaux habitants ont reçu en cadeau le livre «Balades en forêt de Fougères» de François CLOSSET, ainsi que les plaquettes d'informations mentionnant les différents commerces, artisans et tous les services et associations de la commune.



## JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser en mairie pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et à cette issue, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État : Permis de conduire, BEP, Baccalauréat...

La JDC doit être effectuée, sauf cas particulier, avant le 18<sup>ème</sup> anniversaire.

**En raison de la crise sanitaire,  
la JDC s'effectue en ligne depuis le 23 novembre 2020 sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr).**

**En cas de difficulté, contacter la mairie : [mairie.landean@orange.fr](mailto:mairie.landean@orange.fr)**

## CCAS : SPÉCIAL COVID ET VACCINATION



Suite à l'annonce du 2<sup>ème</sup> confinement, j'ai réuni la commission action sociale : CCAS ou nous avons décidé de prendre contact avec les personnes de plus de 75 ans.

Lors de l'annonce du 1er ministre, les personnes de plus de 75 ans devaient se faire vacciner et le secrétariat de la mairie a été beaucoup sollicité par nos administrés.

Ceux-ci n'arrivaient pas à obtenir de rendez-vous ni par téléphone ni par le biais de la plateforme Doctolib. La commission action sociale a pris l'initiative de prendre contact avec l'ARS pour lancer la vaccination sur notre commune en collaboration avec le docteur BOIDOT et les infirmier-es.

Cela a demandé une organisation et du temps avant que la vaccination ne se mette en place. Aussi, il a fallu passer commande de vaccins puis les récupérer au CHU de Rennes.

Avec l'aide de la secrétaire de mairie et de la 1<sup>ère</sup> adjointe, la planification de la prise des rendez-vous s'est faite après concertation avec le docteur BOIDOT et les infirmier-es en dédiant des jours pour cette vaccination. Il a fallu aussi faire intervenir la sécurité sociale pour la mise en place et la formation au logiciel national de la vaccination que Cécile BESNARD et Christine GARDAN ont dû se familiariser. Une fois tout cela mis en place, la vaccination a pu voir le jour au cabinet du docteur tous les samedis matins avec Cécile, Christine et moi-même ainsi que tous les jeudis après-midi au cabinet des infirmiers.

Par la suite, nous avons pris contact avec les personnes plus jeunes et souhaitant se faire vacciner pour la prise de rendez-vous. Mais de part l'ampleur et le nombre grandissant de vaccinations, à ce jour, la mairie ne prend plus de rendez-vous. Par contre vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre rendez-vous directement auprès de votre médecin traitant, infirmiers ou centre de vaccination.

Je tenais à remercier tout particulièrement Cécile, Christine, le docteur BOIDOT ainsi que les trois infirmiers pour leurs investissements durant ces nombreux mois.

Un grand merci à tous...

*Géraldine ROSSIGNOL, Présidente du CCAS*



## Les HIRONDELLES et les MARTINETS volent au-dessus de notre commune!

Quel merveilleux spectacle que leurs ballets aériens au-dessus de nos habitations, de nos parcs !

En plus d'animer nos cieux pour le plaisir de tous, martinets et hirondelles nous rendent service car ces oiseaux sont d'efficaces « démoustiqueurs » naturels.

Mais ces précieux oiseaux sont en train de disparaître de manière dramatique! Leur population a chuté en moyenne de 40% depuis 30 ans dans tout l'hexagone. Hirondelles et martinets dépendent de nous, ils utilisent essentiellement nos bâtiments pour nidifier. Leur protection repose essentiellement sur nos actions suivantes :

- Protéger les nids existants (ils sont réutilisés chaque année)
- Eviter les dérangements autour des nids pendant la période de nidification
- Poser des planchettes anti-salissures en cas de gêne concernant les fientes
- Installer des nids artificiels

Imaginez-vous le ciel printanier de notre commune vidé des voltiges gracieuses de nos martinets et de nos hirondelles ?

Nous sommes sûrs que non.

Alors aidez-nous à les protéger !

Pour rappel, ces espèces sont protégées par la loi : la destruction intentionnelle de nids expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 €





**AGIR pour la BIODIVERSITÉ**  
ILLE-ET-VILAINE

## Agissons

pour les hirondelles et les martinets

**L'HIRONDELLE DE FENÊTRE**  
La plus citadine  
Carte d'identité : Poids : 16 - 25 g  
Description : Dessus noir à reflets bleutés, blanc dessous, queue courte et tache blanche sur le croupion (entre la queue et le dos).  
Présence en France : avril à septembre.  
Ou niche-t-elle ? : elle construit son nid, presque entièrement fermé, à l'extérieur des bâtiments, au niveau des angles des fenêtres ou des avancées de toit. Le nid est constitué de boulettes de boue et de salive, sans brins d'herbe apparent.





**L'HIRONDELLE RUSTIQUE**  
La plus rurale  
Carte d'identité : Poids : 18 - 20 g  
Description : Dessus noir à reflets bleutés, gorge rouge et collier noir, ventre blanchâtre parfois teinté d'orange, longue queue fourchue avec filets.  
Présence en France : mars à septembre.  
Ou niche-t-elle ? : elle construit son nid en forme de coupe ouverte à l'intérieur des bâtiments (grange, étable, garage, préau...), à l'aide de boue et de paille, des brins d'herbe pendent du nid.




**Quels sont leurs points communs ?**

- 1 - La migration : ce sont de grands voyageurs qui parcourent des distances considérables et franchissent le Sahara et la Méditerranée pour retrouver leurs sites de nidification.  
Hirondelles rustiques : 4000 à 6000 km  
Martinets noirs : 5000 à 9000 km
- 2 - Ils sont fidèles à leurs nids et y reviennent chaque année.
- 3 - Ce sont des insecticides très efficaces : ils consomment des fourmis volantes, moucheron, moustiques, pucerons... en grande quantité (7000 insectes par jour pour nourrir une couvée).
- 4 - Ils sont menacés par les mêmes causes : la disparition des zones humides et des prairies, les dérèglements climatiques, les modifications architecturales, les pesticides et la destruction des nids.

Ces oiseaux utilisent beaucoup de temps et d'énergie pour faire leur nid, après une migration épuisante, c'est pourquoi il faut les préserver : un nid d'hirondelle de fenêtre est constitué de 2000 boulettes de boue !

Les effectifs de ces espèces connaissent une forte régression :  
- 33% pour les hirondelles de fenêtre  
- 40% pour les martinets  
- 41% pour les hirondelles rustiques (données STOC)  
Pourtant ils sont intégralement protégés !

**CE QUE DIT LA LOI**  
En France, les hirondelles et les martinets bénéficient d'un statut de protection totale. Il est interdit de porter atteinte aux individus (poussins et adultes) ainsi qu'aux nids qui ne peuvent être détruits sous peine de sanctions. Cette interdiction de détruire les nids est valable même quand les oiseaux ne sont pas présents en France.

**LE MARTINET NOIR**  
Le plus aérien  
Carte d'identité : Poids : 38 - 45 g  
Description : Entièrement brun foncé, presque noir hormis une tache claire au niveau du menton, longues ailes effilées en forme de faux, queue fourchue.  
Présence en France : mi-avril à début août.  
Ou niche-t-elle ? : ce n'est pas un bâtisseur, il construit son nid dans les anfractuosités des bâtiments.



Les trottoirs ne sont pas des crottoirs.  
Propriétaires de chiens, veuillez respecter l'espace public.  
La Mairie



Les crottes : c'est dans le sac

## J'ai un chien... Je m'en occupe! Je ramasse...

Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques
- les trottoirs
- les espaces verts publics
- les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

**Au cimetière**, lorsque les plantes sont sèches, mettez les dans les poubelles appropriées.



## Récolte de piles à Landéan

Depuis septembre 2021, la commune de Landéan vous propose un service, vous pouvez déposer vos piles dans un contenant prévu à cet effet dans le hall de la mairie.

Le programme de collecte et de sensibilisation en participant à l'opération : 1 pile = 1 don. C'est de l'énergie pour le Téléthon et une action éco-solaire à double mission :

- Apprendre les enjeux du recyclage et les bons gestes de tri.
- Protéger l'environnement et contribuer à la lutte contre les maladies rares.

L'année passée 8 millions de piles ont rapporté 48 325 € en France. Une tonne de piles collectée = 250 € versés à l'AFM-Téléthon.



**Pour faciliter la distribution du courrier, inscrivez vos noms et numéros sur vos boîtes aux lettres.**



**Sur beaucoup, il n'y a aucune précision.**

## Maladie de Lyme : attention aux tiques !

Après une balade dans la nature ou après du jardinage, faites attention aux tiques qui peuvent vous piquer. La piqûre d'une tique peut transmettre la maladie de Lyme conduisant à des maladies invalidantes : douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres... La maladie touche chaque année près de 27 000 personnes en France. Elle sévit cependant moins en Bretagne que dans d'autres régions.



### ■ Le risque de piqûres de tiques infectées par la maladie de Lyme

Les tiques sont principalement présentes d'avril à novembre, dans les herbes hautes des prairies, les jardins, les parcs forestiers ou urbains, les zones humides et boisées. Si la tique est infectée, dans les trente jours après la piqûre, une plaque rouge et ronde apparaît autour de la zone piquée. Cette plaque disparaît en quelques semaines. Il faut alors consulter un médecin dès que l'on suspecte une infection. Lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée tôt, son évolution est plus favorable.

### ■ Se protéger des piqûres de tiques

#### Trois gestes simples pour limiter les risques d'infection :

1. Se couvrir les bras et jambes lors d'une activité en nature
2. Inspecter son corps après votre activité, à la recherche d'une piqûre ou d'une tique
3. En cas de piqûre, surveiller l'apparition d'un cercle rouge autour de la zone piquée. Si vous constatez l'apparition d'une plaque, consulter un médecin.

### ■ Que faire si vous avez une piqûre de tique ?

1. Enlevez la tique le plus rapidement possible avec un tire-tique disponible en pharmacie. N'utilisez aucun produit chimique, ni alcool.
2. Avec le tire-tique, tournez puis tirez vers le haut
3. Désinfectez la plaie
4. Surveillez la zone du point de piqûre pendant 4 semaines. Si, après quelques jours, une rougeur apparaît, consultez rapidement votre médecin traitant.

Pour en savoir plus, site du Ministère des solidarités et de la santé : [solidarites-sante.gouv.fr/](https://solidarites-sante.gouv.fr/)



## Jardins et espaces verts au naturel : boîte à outils pour les collectivités

### Des ressources à disposition des élu·e·s et techniciens·nes

Pour répondre aux enjeux actuels autour du jardin, de la biodiversité et de la nature, une boîte à outils a été créée par les associations adhérentes de la Maison de la consommation et de l'environnement.

Elle réunit un ensemble de ressources destinées à l'information, la sensibilisation et l'animation autour du jardinage au naturel, et plus globalement, aux enjeux santé-nature.

Au total, plus de 25 ressources variées sont présentées : des animations, ateliers, formations, méthodologies, expositions, livrets, outils pédagogiques...

Pour chaque outil, le public cible est précisé ainsi que les modalités d'accès (lieu, contact de l'association, coût...).

### Des fiches « Retour d'expérience » pour accompagner cette démarche

La boîte à outils est accompagnée de fiches « Retour d'expérience ». Ces fiches proposent un focus sur plusieurs actions menées avec succès et pouvant être reprises par les collectivités. En présentant le contexte, les objectifs, la réalisation ainsi que les résultats et limites de l'action, ces fiches invitent les collectivités à mener les actions décrites sur leur territoire.

La boîte à outils et les fiches « ressources d'expérience » sont téléchargeables sur le site de la Mce <https://www.mce-info.org/publications/> (sélectionner le thème jardin).

Un site Internet dédié au jardin  
au naturel avec des ressources  
vient compléter cet outil :  
[www.jardineraunaturel.org](http://www.jardineraunaturel.org)

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) - [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

## La loi Labbé : de nouvelles interdictions pour l'utilisation des pesticides

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la réglementation contre l'utilisation des pesticides chimiques pour les jardiniers amateurs a évolué. Vous ne pouvez plus les acheter, les utiliser et les stocker pour jardiner ou désherber.

Cette interdiction concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit, déjà depuis janvier 2017, d'utiliser ces pesticides sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

### En 2021, la réglementation évolue avec de nouvelles interdictions

Un arrêté d'extension des interdictions de la Loi Labbé a été publié au Journal officiel le 21 janvier 2021. Il vient conforter la loi Labbé en interdisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (à l'exception des produits utilisables en agriculture biologique, des produits à faible risque et des produits de biocontrôle) sur un certain nombre de nouveaux espaces, parmi lesquels (liste non exhaustive) :

- les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément,
- les hôtels et les auberges collectives, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs,
- les cimetières et columbariums,
- les équipements sportifs.

Ces interdictions sont entrées en vigueur depuis le du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Un délai supplémentaire est accordé pour certains équipements sportifs pour lesquels l'interdiction n'entrera en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Pour aller plus loin

Conseils et ressources  
sur le jardinage au naturel  
sur le site de la Mce :  
[jardineraunaturel.org](http://jardineraunaturel.org)

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) - [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

## Travaux de rénovation énergétique : attention au démarchage abusif

L'État incite les consommateurs à réaliser des travaux de rénovation énergétique en les soutenant grâce à des aides. Une aubaine pour certaines entreprises peu scrupuleuses qui en profitent pour démarcher sans retenue.

Pompes à chaleur, panneaux solaires, chaudières... des entreprises revendiquent être mandatées par un organisme public officiel dans le but de vous faire signer un bon de commande ou un devis assorti d'un crédit, avec l'appui d'un discours commercial agressif vous forçant la main.

Les associations de défense des consommateurs dénoncent régulièrement ces abus et constatent, lors de leurs permanences, une hausse des plaintes de consommateurs victimes de ces situations abusives. La vigilance est donc de mise !

### Sachez repérer les incitations frauduleuses :

- Depuis la loi du 24 juillet 2020, le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est interdit mais les abus persistent. Pour vous en prémunir, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le site [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr). Les professionnels ne pourront alors plus vous contacter téléphoniquement sauf ceux avec lesquels vous avez un contrat en cours.
- Sachez que les organismes publics ne pratiquent jamais de démarchage à domicile. Si un (pseudo) opérateur de rénovation énergétique se présente à votre domicile, sans rendez-vous, en prétextant qu'il est mandaté par l'Etat, la prudence est de mise. En effet, seuls les travaux réalisés par les entreprises certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) vous permettent de bénéficier

des aides de l'Etat, de l'Ademe, de la Région ou du Département. Alors pour faire appel à des professionnels de confiance, rapprochez-vous du réseau Faire (<https://www.faire.gouv.fr/>) ou de l'Agence nationale de l'habitat (<https://www.anah.fr/>).

### Ayez les bons réflexes :

- **Ne vous précipitez pas pour donner votre accord**, même si l'offre commerciale semble alléchante. En effet, des sociétés n'hésitent pas à vous faire miroiter des aides financières vous promettant de n'avoir quasiment rien à payer.
- **Faites établir plusieurs devis pour comparer les offres et prenez le temps de la réflexion.** Ne signez jamais d'engagement le jour même, ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne versez pas d'acompte (encore moins en espèces).

**Bon à savoir :** si vous souscrivez un contrat dans le cadre d'un démarchage à domicile, vous bénéficiez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter

### Si vous êtes victime d'un démarchage abusif :

- **Rapprochez-vous d'une association de défense des consommateurs** qui vous aidera dans vos démarches.
- **Signalez cette pratique commerciale abusive sur la plate-forme Signal Conso de la Dgccrf** (Direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes).

*Article rédigé par la Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) - [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)*

## Un petit rappel des règles d'urbanisme !

Nous vous rappelons que de nombreux travaux sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie : démolir un bâtiment, construire un abri de jardin ou une piscine ; modifier l'aspect extérieur d'une construction ou en changer la destination ; créer de la surface de plancher ou modifier le volume d'un bâtiment ; poser une clôture ou un portail, etc.

Il est important de respecter la réglementation ou vous serez en infraction avec le code de l'urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire. De plus, si votre projet se situe dans le périmètre des 500 mètres autour de l'église, nous vous conseillons de contacter l'Architecte des Bâtiments de France avant de déposer votre demande d'autorisation.



- Pour tout renseignement ou un rendez-vous :  
Véronique Taillandier - service urbanisme  
Tél. 02 99 98 81 11 ou [mairie@romagne35.com](mailto:mairie@romagne35.com)
- Pour contacter l'Architecte des Bâtiments de France : Tél. : 02 99 29 67 60 ou [sdap.ille-et-vilaine@culture.gouv.fr](mailto:sdap.ille-et-vilaine@culture.gouv.fr)
- Pour en savoir plus sur le PLU, rendez-vous sur notre site internet :  
<http://www.romagne35.com/page-UrbanismePLUCadastre-6.4.php>

## Nettoyons la nature

Lors de la matinée du dimanche 19 septembre, la commune de Landéan a participé à la 24<sup>ème</sup> édition «Nettoyons la Nature». Cette action s'est déroulée dans la forêt avec 65 bénévoles motivés pour débarrasser ce lieu des débris.

Les volontaires ont été choqués par l'incivilité de certaines personnes, à jeter leurs déchets dans la nature. Ils ont, malheureusement, récolté aux alentours de 500kg de déchets : des masques, divers emballages, des canettes, des bouteilles vides, mais aussi, un réfrigérateur, de nombreux pneus, de la laine de verre...

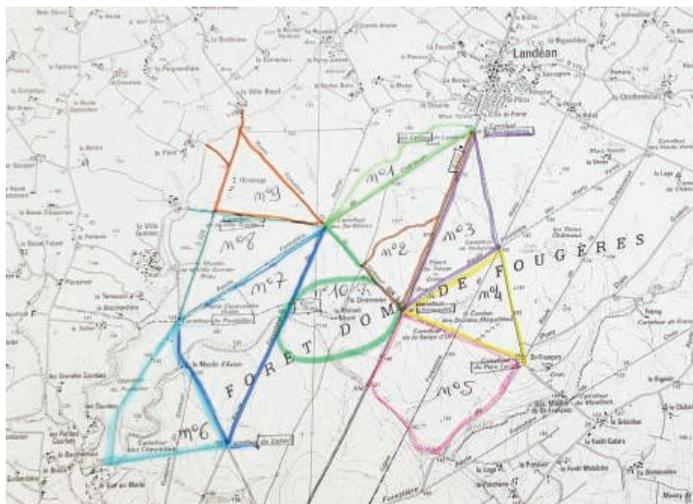
Suite, à cet exercice d'écocitoyenneté, la mairie voudrait rappeler quelques gestes anodins et essentiels pour maintenir nos commune et forêt propres :

### *Pourquoi certains ne respectent toujours pas les autres ?*

**STOP  
aux  
incivilités !**

**Il faut avoir du civisme  
pour la planète,  
l'environnement,  
la commune,  
vous et les générations  
à venir.**

- Ne pas jeter ses déchets par terre.
- Sortir ses sacs jaunes, comme ses poubelles juste la veille de la collecte .
- Mettre ses déchets dans les conteneurs et non à côté (conteneurs dans le bourg).



# Humeur vagabonde



Le vendredi 12 juin, notre commune a accueilli la deuxième édition du festival Humeur Vagabonde, dans le jardin du presbytère.

Deux spectacles ont été présentés.

Tout d'abord, « Ce ne sera pas long » une pièce comique de la compagnie Girouette, sur le thème de la complexité de l'union européenne, agrémentée de jonglage.

Ensuite, le groupe musical DESPUES, « La Belle Image », sont entrés sur scène. La fanfare a enflammé le public grâce à sa musique sud-américaine.

Même si le couvre-feu était imposé, ces représentations ont conquis le cœur du public.



# Concours photos



Le samedi 25 septembre 2021, la commission « Communication » a convié l'ensemble des participants du concours photos « Croix et Calvaires » à la remise des prix. 58 photos ont été reçues, et près de 20 participants (17 adultes et 3 adolescents) ont été accueillis à la mairie. Pour rappel, ce concours photo était ouvert à tous les amateurs de la photographie.

Le jury était composé de 9 personnes : *le président* : Franck ESNAULT, *les membres de la commission communication* : Dominique BOSSERAY, Monique BRUNET, Nathalie RABALLAND, Aurélien GRANGE, Adrien SIMON. Pour compléter le jury, nous avons effectué un tirage au sort au sein des présidents d'association et le personnel communal : *un agent technique* : Bastien GARDRAT, *un agent administratif* : Cécile FOUGERAY et *un président d'association* : André BOIVENT (les 3P évènements).

## Résultats Catégorie Adultes :

- 1<sup>er</sup> prix** : 1 bon d'achat de 50€ au Spa O naturel décerné à Jean ORIERE
- 2<sup>ème</sup> prix** : 2 bons d'achats de 20€ à la Mini ferme Croq'vert et Ô Jardin des Cousins décernés à Marie-Pierre ROSSIGNOL
- 3<sup>ème</sup> prix** : 1 bon d'achat de 30€ à la ferme du GAEC Le lait des champs décerné à Carmen MARIE

Tous les autres participants adultes ont reçu un bon d'achat de 5€ à faire valoir dans les commerces de Landéan.

## Résultats Catégorie Adolescents :

- 1<sup>er</sup> prix** : 3 entrées à l'Accrobranche décerné à Méline GARDAN
- 2<sup>ème</sup> prix** : 2 entrées à l'Accrobranche décerné à Justine MARIE
- 3<sup>ème</sup> prix** : 1 entrée à l'Accrobranche décerné à Pauline MARIE

La commission « Communication » félicite et remercie l'ensemble des photographes d'avoir participé à ce projet.



## ADULTE



N° 1  
La croix de Saint-François



N° 2  
La croix du chatel

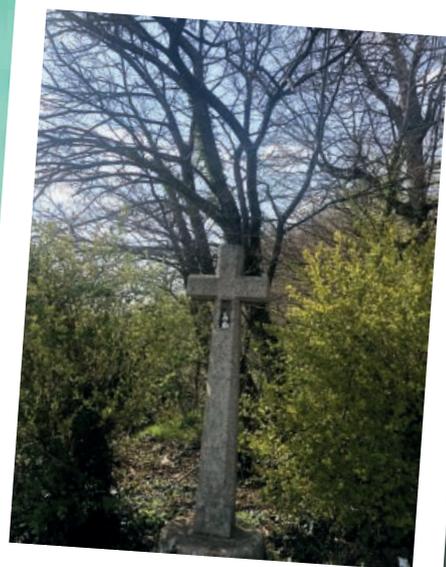


N° 3  
La croix discrète

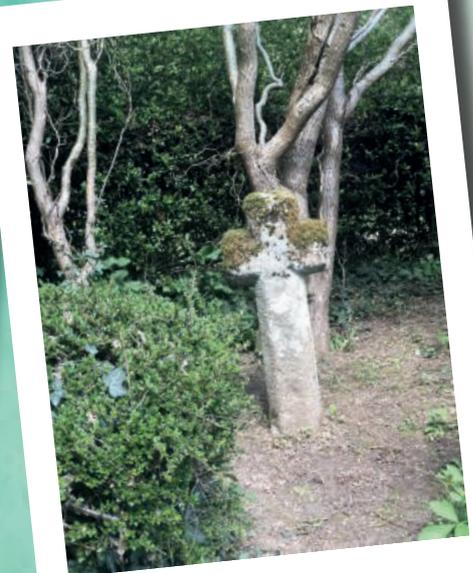
## ADOLESCENT



N° 1  
La croix fleurie



N° 2  
La croix à la statuette

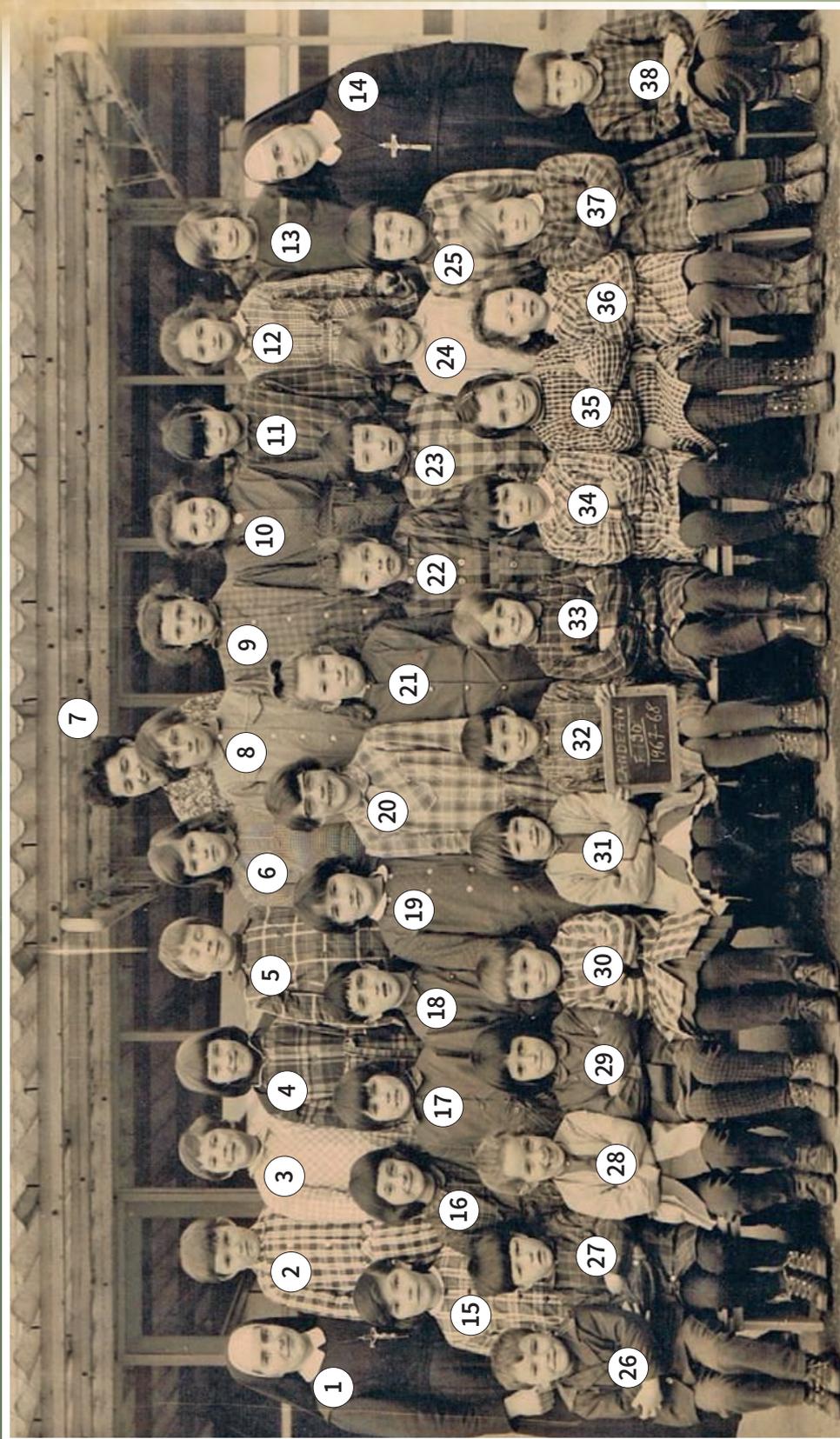


N° 3  
La croix du chatel



# Photo d'autrefois

Pouvez vous les identifier



N° 1	N° 9	N° 17	N° 25	N° 33
N° 2	N° 10	N° 18	N° 26	N° 34
N° 3	N° 11	N° 19	N° 27	N° 35
N° 4	N° 12	N° 20	N° 28	N° 36
N° 5	N° 13	N° 21	N° 29	N° 37
N° 6	N° 14	N° 22	N° 30	N° 38
N° 7	N° 15	N° 23	N° 31	
N° 8	N° 16	N° 24	N° 32	

Qui arrive à reconnaître ces petites têtes blondes sur les bancs de l'école, en classe primaire, à Landéan en 1967/1968 ?

Si vous avez trouvé tous les noms des enfants, retournez les noms à la mairie de Landéan.

Merci

# Informations Utiles

DÉCHETTERIES	JOURS	HORAIRES D'ÉTÉ du 01/03 au 31/10	HORAIRES D'HIVER du 01/11 au 28/02
<b>Landéan</b>	Lundi Samedi	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00
<b>Louvigné du Désert</b>	Lundi, Mercredi Vendredi, Samedi	9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	9h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30
<b>Parigné</b>	Lundi Mercredi Samedi	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie



## OFFICES RELIGIEUX

1<sup>er</sup> samedi à Landéan

Horaire d'été : 18h

Horaire d'hiver : 17h

## PRESBYTÈRE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT

**02 99 98 02 23**

Abbé CADO Joseph  
Abbé BINIGNE IKAMI

## NUMÉROS D'URGENCE

**EDF** : 09 69 32 15 15

**Orange** : 3900

**Protection de l'enfant** : 119

**Police/Gendarmerie** : 17

**Pompier** : 18

**SAMU** : 15

**STGS** : 09 69 32 69 33

**Urgence pour les personnes  
sourdes et malentendantes** : 114

**Urgence Européen** : 112

## Nouveaux habitants de Landéan

**N'**oubliez pas de vous présenter en Mairie, muni de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin de vous inscrire sur le fichier population, les listes électorales...

**Si** vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.

**TOUTES LES INFORMATIONS IMPORTANTES  
OU DE DERNIÈRE MINUTE SONT SUR LE SITE :**  
**[www.landéan.fr](http://www.landéan.fr)**

<b>Médecin</b>	Christian BOIDOT	<b>02 99 97 22 55</b>
<b>Pharmacien</b>	Thao BOUNSEUM	<b>02 99 97 23 00</b>
<b>Infirmiers</b>	8 rue Victor Hugo	<b>02 99 97 35 67</b>
<b>Ambulancier</b>	Ambulances du Maine	<b>02 99 97 34 00</b>
<b>Taxi David</b>	David BEAUDRON	<b>06 98 06 31 43</b>
<b>Gendarmerie</b>	Fougères	<b>02 99 94 25 25</b>

**Réservation des différentes salles  
de Landéan → 02 99 97 35 26  
aux heures d'ouverture de la mairie**

### ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

**02 99 97 30 94**

Directrice : Pauline GARNIER  
[www.ecole-nd-landéan.org](http://www.ecole-nd-landéan.org)

### MÉDIATHÈQUE

Mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h

**02 99 97 35 77**

### AGENCE POSTALE

Responsable : Cécile BESNARD

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

### OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

**02 99 99 69 07**

### SERVICE DES EAUX

ET

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

S.T.G.S. : **09 69 32 69 33**

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Véolia : **09 69 32 35 29**

### S.M.I.C.T.O.M.

Fougères Agglomération

**02 99 94 34 58**

## MAIRIE 02 99 97 35 26

Maire : Franck ESNAULT

**Permanence tous les samedis de 10 h à 12 h  
sauf le premier samedi de chaque mois**

Contact : [mairie.landéan@orange.fr](mailto:mairie.landéan@orange.fr)

Secrétaires : Christèle DENOUIL,  
Cécile FOUGERAY, Cécile BESNARD

### HEURES D'OUVERTURE :

Mardi, jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h

Mercredi, vendredi : 14h - 18h

Samedi : 9h - 12h (fermée le 1<sup>er</sup> samedi du mois)

SITE  
INTERNET

En raison de la crise sanitaire et des modifications éventuelles des directives gouvernementales, n'hésitez pas à consulter les informations régulièrement mises à jour sur le site de la commune. **[www.landéan.fr](http://www.landéan.fr)**